

GUIDE D'UTILISATION DU VCI

EDITION 2020

Ce guide propose un rappel réglementaire, un récapitulatif des formulaires et registres à compléter lorsque le **Volume Complémentaire Individuel (VCI)** est mis en œuvre sur les exploitations : déclaration de récolte, déclaration de revendication, registre VCI, déclaration récapitulative mensuelle (DRM), les modalités de gestion au chai (schémas de synthèse) et un bilan.



RAPPEL REGLEMENTAIRE

Principe

Le VCI est un dispositif qui vous autorise à conserver un volume complémentaire constitué au-delà du rendement autorisé.

Revendication ou destruction

Chaque année, le stock de VCI (millésime N-1) doit être revendiqué ou détruit.

Sur la déclaration de revendication, vous devez déclarer l'usage que vous faites de votre stock de VCI :

- Soit le volume est **remplacé** (colonne 1 de la DRev)
- Soit le volume est **utilisé en complément** (colonne 2 de la DRev)
- Soit le volume est **utilisé en remplacement** (colonne 2 de la DRev)
- Soit le volume est **détruit**

Une fois revendiqué, le VCI devient de l'AOC et peut être commercialisé.

Il conserve son millésime de récolte.

Pour être assemblé à un autre millésime, il faut respecter la règle des 85/15 et renseigner le registre de coupage.

Le VCI est incessible (ne peut être donné ou vendu).

Volumes autorisés

Le volume pouvant être constitué à la récolte est fixé annuellement en fonction de la qualité et de la quantité potentielles de la récolte.

Il n'est pas possible de constituer du VCI sur des parcelles à plus de 20 % de pieds morts ou manquants. Prévoir une colonne à part sur la déclaration de récolte sur ces parcelles concernées par une diminution de rendement.

Le VCI apparaît sur la déclaration de récolte uniquement l'année de sa création, sur les lignes 5, 9, 10, 16 et 19.

Jusqu'à sa revendication, le VCI est considéré comme un volume produit en dépassement du rendement et ne doit pas être stocké dans la même cuve que de l'AOC mais une tolérance des douanes permet le stockage de ce VCI avec l'AOC correspondante, pour faire le plein d'une seule cuve.

AOC rouge	Constitution annuelle fixée par l'ODG*	Stock au chai
Bordeaux	0 à 12 hl/ha	max 30 hl/ha
Bordeaux Supérieur	0 à 11 hl/ha	max 29 hl/ha

*cf conditions de production diffusées par l'ODG, les valeurs peuvent changer chaque année.

Tenue de registres

Le suivi de la constitution et de l'utilisation du VCI doit être matérialisé dans le **Registre VCI**.

Déclaration récapitulative mensuelle (e-DMS et CIEL)

La constitution et l'utilisation du VCI doivent être déclarées sur e-DMS et CIEL.

Le stock de VCI est géré à part des autres mouvements de vin.

Lors de l'enregistrement des entrées de la déclaration de récolte, il faut déduire les volumes de VCI pour les entrer dans l'onglet VCI.

« VCI constitué » correspond à la constitution de VCI, porté sur la ligne 19 de la déclaration de récolte.

« VCI revendiqué » correspond au volume de VCI revendiqué en complément, lorsqu'il y a un déficit de récolte.

« VCI destruction » correspond au volume de VCI envoyé à la distillerie.

Lorsque le VCI est remplacé, c'est-à-dire le volume en stock ne change pas et que seulement les millésimes sont modifiés, il ne faut pas enregistrer de mouvement.

SOMMAIRE

Création de VCI

pages 4-5

= je crée du VCI.

Une partie du volume produit au-delà du rendement autorisé est déclaré en VCI sur la ligne 19 de la déclaration de récolte l'année de sa création.

Remplacement du stock de VCI – sans création

pages 6-7

= je rafraichis mon stock de VCI mais je n'en crée pas.

Le stock de VCI N-1 est revendiqué et le volume équivalent dans le millésime en cours est mis en stock.

Remplacement du stock de VCI – avec création

pages 8-9

= je suis au rendement autorisé et j'augmente mon stock de VCI.

Une partie du volume produit au-delà du rendement autorisé est déclaré en VCI sur la ligne 19 de la déclaration de récolte l'année de sa création.

Le stock de VCI N-1 est revendiqué et le volume équivalent dans le millésime en cours est mis en stock, avec le VCI créé (ligne 19 DR).

Remplacement du stock de VCI – sans création – avec utilisation du VSI

pages 10-11

= je rafraichis mon stock de VCI mais je n'en crée pas.

Le stock de VCI N-1 est revendiqué et le volume équivalent dans le millésime en cours est mis en stock. J'utilise également le VSI, en conservant des volumes produits au-delà du rendement autorisé pour détruire un volume équivalent dans un millésime antérieur.

Utilisation du stock de VCI en complément

pages 12-13

= je ne suis pas au rendement et j'utilise mon stock de VCI.

Le stock de VCI N-1, qui n'apparaît pas sur la déclaration de récolte N (déjà déclaré en N-1), est revendiqué (colonne 2 de la DRev) pour atteindre ou s'approcher du rendement autorisé.

Utilisation partielle du stock de VCI

pages 14-15

= je ne suis pas au rendement et j'utilise une partie de mon stock de VCI.

Le stock de VCI N-1 est revendiqué. Une partie est utilisée pour atteindre le rendement et l'autre partie est remplacée par un volume équivalent du millésime en cours.

Utilisation du stock de VCI en remplacement

pages 16-17

= je souhaite remplacer une partie de ma récolte N peu qualitative par mon stock de VCI plus qualitatif.

Le stock de VCI N-1 est revendiqué. Le volume équivalent dans le millésime en cours est détruit. Joindre l'attestation de destruction à la déclaration de revendication.

Cela correspond à un remplacement pour motif qualitatif.

Destruction du stock de VCI

pages 18-19

= je détruis mon stock de VCI

Le stock de VCI N-1 est détruit. Joindre l'attestation de destruction à la déclaration de revendication.

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 50 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 10hl/ha
Stock de VCI 2019 : 0 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2020

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	657 Hl 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	657 Hl 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	
10	Volume en vinification (en Hl)	657 Hl 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	500 Hl 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	157 Hl 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)		
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)	100 Hl 00L	
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + dépassement de rendement + lies + VCI)

L5 = L15 + L16

= L4 x rendement autorisé
= vin clair au maximum du rendement autorisé

= L5 - L15

= dépassement de rendement + lies + VCI

= VCI

DECLARATION DE REVENDICATION 2020

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION					VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT			
BORDEAUX BLANC SEC					hl	x 0,34 €	€			
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS					hl	x 0,34 €	€			
BORDEAUX ROSE					hl	x 0,34 €	€			
BORDEAUX CLAIRET					hl	x 0,34 €	€			
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC					hl	x 0,54 €	€			
VIN DE BASE CREMANT BLANC					hl	x 0,54 €	€			
VIN DE BASE CREMANT ROSE					hl	x 0,54 €	€			
STOCK VCI 2019		VOLUMES PRODUITS EN 2019 ET REVENDIQUES EN 2020			VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2020					
BORDEAUX ROUGE 0 hl	BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE 0 hl	VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)		VCI UTILISE <input type="checkbox"/> en complément <input type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)						
BORDEAUX ROUGE		hl	+	hl	+	500 hl	=	500 hl	x 0,34 €	170,00 €
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE		hl	+	hl	+	hl	=	hl	x 0,54 €	€
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG					TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =		500 hl	x 0,12 €	60,00 €	
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE					1	x 85,00 €	85,00 €			
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG					1	x 59,80 €	59,80 €			
PENALITES DE RETARD						x 120,00 €	€			
DROITS INAO					TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =		540 hl	x 0,15 €	75,00 €	
COTISATION GDON					10ha 00a 00ca	x 8,40 €	84,00 €			
ADELFA					10ha 00a 00ca	x 0,63 €	10,00 €			
ABONNEMENT UNION GIRONDINE						x 55,00 €	€			

JOINDRE LE REGLEMENT

TOTAL 543,80 €

REGISTRE VCI 2020

Récolte 2020		
	AOC	Bordeaux
	Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)	0 hl
	Rendement autorisé (hl/ha)	50
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	657
	Rendement constaté (L.5/L.4) (hl/ha)	65,7
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	500
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	157
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	100
F	dont autres (hl)	57
DECLARATION DE REVENDICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	500
H	dont récolte 2020 (hl)	500
I	dont VCI récolte N-1 (hl)	0
	Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	R / C
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé = E + C - H (hl)	100

DECLARATION RECAPITULATIVE MENSUELLE (e-DMS et CIEL)

Type droits	Suspendus
Afficher tout	
► Entrées	
► Sorties	
► Stock CDR	(?)
▼ VCI	(?)
01 VCI constitué	(?)
02 VCI revendiqué	(?)
03 VCI destruction	(?)
Relevé de non apurement	
Stock réserve	
Prix moyen ventes bouteilles	

+ Balance	BOR2 BOR2 Bordeaux (Rouge)	5X999V Lies, bourbes et vins à éliminer	BOR2 VCI VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)
Stock début de mois	0	0	0
Stock fin de mois	500	57	100

Les valeurs saisies représentent des quantités en hectolitres (hl)

Entrées – VCI constitué pour la campagne 2020-2021 (?)

Disponible à la saisie lors de la déclaration des mois 11 et 12

Date	BOR2 VCI VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)	+
10	100	
+		

Enregistrer

SCHEMAS DE SYNTHESE

STOCK DE VCI 2019	DECLARATION DE RECOLTE 2020	DECLARATION DE REVENDICATION 2020
Pas de VCI en stock	<p>657 hl (=ligne 5)</p> <p>500 hl Volume à revendiquer = rendement autorisé = ligne 15</p> <p>157 hl (=ligne 16)</p> <p>57 hl Volume à détruire</p> <p>100 hl Volume à conserver = ligne 19</p>	<p>500 hl</p> <p>DECLARATION DE REVENDICATION 2020 = volume à commercialiser = ligne 15</p>

BILAN

- A commercialiser
- 500 hl de Bordeaux rouge 2020
- En stock
- 100 hl de VCI 2020 attaché à l'AOC Bordeaux rouge

REEMPLACEMENT DU STOCK

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 50 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 10hl/ha
Stock de VCI 2019 : 47 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2020

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	508HI 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	Bailleur
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	508 HI 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	Bailleur
10	Volume en vinification (en Hl)	508HI 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	Bailleur
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	500 HI 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	8 HI 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)		
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)		
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + dépassement de rendement + lies)
L5 = L15 + L16

= L4 x rendement autorisé
= vin clair

= L5 - L15
= dépassement de rendement + lies

DECLARATION DE REVENDICATION 2020

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION					VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT	
BORDEAUX BLANC SEC					hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS					hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX ROSE					hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX CLAIRET					hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC					hl	x 0,54 €	€	
VIN DE BASE CREMANT BLANC					hl	x 0,54 €	€	
VIN DE BASE CREMANT ROSE					hl	x 0,54 €	€	
STOCK VCI 2019		VOLUMES PRODUITS EN 2019 ET REVENDIQUES EN 2020		VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2020				
BORDEAUX ROUGE 47,00 hl		VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)	VCI UTILISE <input type="checkbox"/> en complément <input type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)	453 hl	=	500 hl	= 500 - 47	
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE 0 hl								
BORDEAUX ROUGE		47,00 hl	+	hl	+	500 hl	x 0,34 €	170,00 €
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE		hl	+	hl	+	hl	x 0,54 €	€
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG					TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	500 hl	x 0,12 €	60,00 €
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE						1	x 85,00 €	85,00 €
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG						1	x 59,80 €	59,80 €
PENALITES DE RETARD							x 120,00 €	€
DROITS INAO					TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	500 hl	x 0,15 €	75,00 €
COTISATION GDON						10ha 00a 00ca	x 8,40 €	84,00 €
ADELFA						10ha 00a 00ca	x 1,00 €	10,00 €
ABONNEMENT UNION GIRONDINE							x 55,00 €	€
JOINDRE LE REGLEMENT						TOTAL		543,80 €

DE VCI – SANS CREATION

REGISTRE VCI 2020

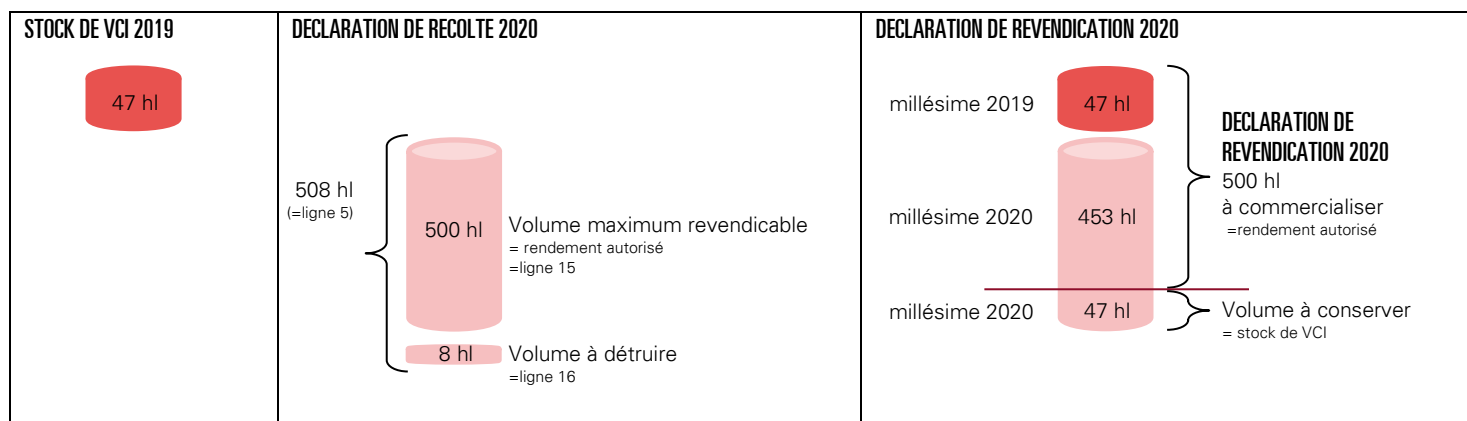
Récolte 2020		
	AOC	Bordeaux
	Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)	47 hl
	Rendement autorisé (hl/ha)	50
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	508
	<i>Rendement constaté (L.5/L.4)</i> (hl/ha)	50,80
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	500
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	8
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	0
F	dont autres (hl)	8
DECLARATION DE REVENDICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	500
H	dont récolte 2020 (hl)	453
I	dont VCI récolte N-1 (hl)	47
	Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	R / C
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé = E + C - H (hl)	47

DECLARATION RECAPITULATIVE MENSUELLE (e-DMS et CIEL)

Le stock de VCI n'a pas été augmenté (pas de création en 2020) et n'a pas été diminué (les rendements sont atteints et le VCI n'a pas été détruit) : aucun mouvement à déclarer.

Dans la balance mensuelle, le stock de VCI en Bordeaux rouge est toujours de 47 hl.

SCHEMAS DE SYNTHESE



BILAN

- A commercialiser**
- 47 hl de Bordeaux rouge 2019
 - 453 hl de Bordeaux rouge 2020

- En stock**
- 47 hl de VCI 2020 attaché à l'AOC Bordeaux rouge

REEMPLACEMENT DU STOCK

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 50 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 10hl/ha
Stock de VCI 2019 : 47 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2020

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	657HI 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	Bailleur
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	657 HI 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	
10	Volume en vinification (en Hl)	657HI 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	500 HI 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	157 HI 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)		
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)	100 HI 00L	
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + dépassement de rendement + lies + VCI)
L5 = L15 + L16

= L4 x rendement autorisé
= vin clair au maximum du rendement autorisé

= L5 - L15
= dépassement de rendement + lies + VCI

= VCI

DECLARATION DE REVENDICATION 2020

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION				VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT	
BORDEAUX BLANC SEC				hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS				hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX ROSE				hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX CLAIRET				hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC				hl	x 0,54 €	€	
VIN DE BASE CREMANT BLANC				hl	x 0,54 €	€	
VIN DE BASE CREMANT ROSE				hl	x 0,54 €	€	
STOCK VCI 2019	VOLUMES PRODUITS EN 2019 ET REVENDIQUES EN 2020		VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2020				
BORDEAUX ROUGE 47,00 hl	VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)	VCI UTILISE <input type="checkbox"/> en complément <input type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)					
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE 0 hl							
BORDEAUX ROUGE	47,00 hl		hl	+	453 hl	=	
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE	hl		hl	+	hl	=	
				500 hl	x 0,34 €	170,00 €	
					x 0,54 €	€	
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG				TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	500 hl	x 0,12 €	60,00 €
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE					1	x 85,00 €	85,00 €
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG					1	x 59,80 €	59,80 €
PENALITES DE RETARD						x 120,00 €	€
DROITS INAO				TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	500 hl	x 0,15 €	75,00 €
COTISATION GDON					10ha 00a 00ca	x 8,40 €	84,00 €
ADELFA					10ha 00a 00ca	x 1,00 €	10,00 €
ABONNEMENT UNION GIRONDINE						x 55,00 €	€
JOINDRE LE REGLEMENT				TOTAL			543,80 €

= 500 - 47

DE VCI – AVEC CREATION

REGISTRE VCI 2020

Récolte 2020		
AOC		Bordeaux
Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)		47 hl
Rendement autorisé (hl/ha)		50
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	657
	Rendement constaté (L.5/L.4) (hl/ha)	65,7
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	500
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	157
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	100
F	dont autres (hl)	57
DECLARATION DE REVENDICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	500
H	dont récolte 2020 (hl)	453
I	dont VCI récolte N-1 (hl)	47
	Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	R / C
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé = E + C - H (hl)	147

= stock VCI N-1 +
constitution
= 47 + 100

DECLARATION RECAPITULATIVE MENSUELLE (e-DMS et CIEL)

Type droits	Suspendus
Afficher tout	
▶ Entrées	
▶ Sorties	
▶ Stock CDR	(?)
▼ VCI	(?)
01 VCI constitué	(?)
02 VCI revendiqué	(?)
03 VCI destruction	(?)
Relevé de non apurement	
Stock réserve	
Prix moyen ventes bouteilles	

+ Balance	BOR2 BOR2 Bordeaux (Rouge)	5X999V Lies, bourbes et vins à éliminer	BOR2 VCI VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)
Stock début de mois	0	0	47
Stock fin de mois	500	57	147

Les valeurs saisies représentent des quantités en hectolitres (hl)

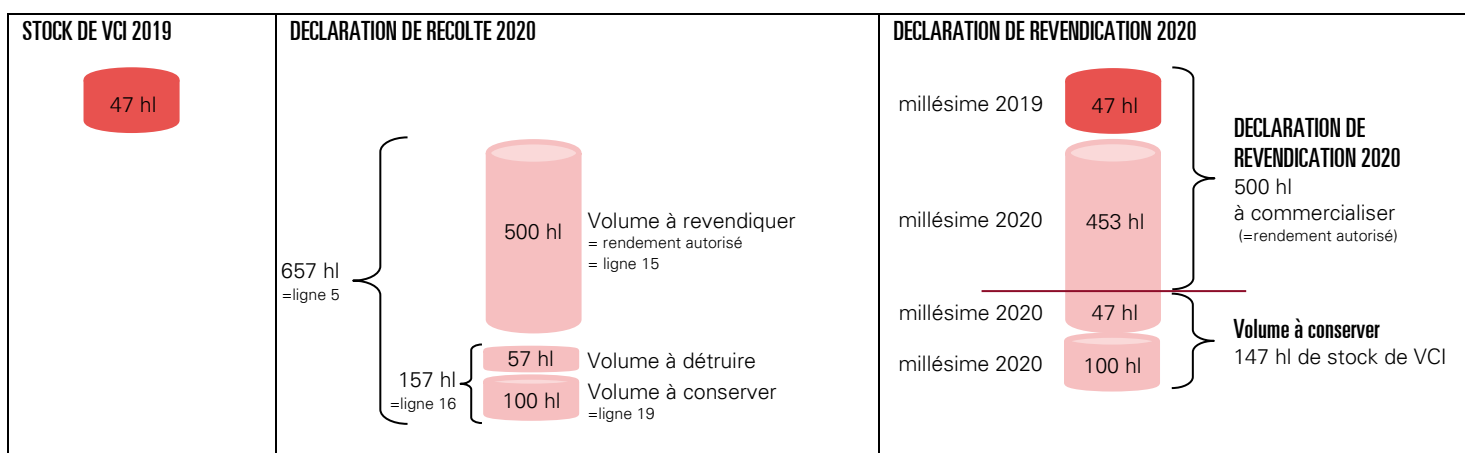
Entrées – VCI constitué pour la campagne 2020-2021 (?)

Disponible à la saisie lors de la déclaration des mois 11 et 12

Date	BOR2 VCI VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)	+
10	100	
+		

Enregistrer

SCHEMAS DE SYNTHESE



BILAN

- A commercialiser
 - 47 hl de Bordeaux rouge 2019
 - 453 hl de Bordeaux rouge 2020
- En stock
 - 147 hl de VCI 2020 attaché à l'AOC Bordeaux rouge

REEMPLACEMENT DU STOCK DE VCI –

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 50 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 10hl/ha
Stock de VCI 2019 : 47 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2020

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	657HI 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	Bailleur
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	657 HI 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	
10	Volume en vinification (en Hl)	657HI 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	500 HI 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	157 HI 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)	100 HI 00L	
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)		
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + dépassement de rendement + lies + VCI)
L5 = L15 + L16

= L4 x rendement autorisé
= vin clair au maximum du rendement autorisé

= L5 - L15
= dépassement de rendement + lies + VSI

= VSI

DECLARATION DE REVENDICATION 2020

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION					VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT		
BORDEAUX BLANC SEC					hl	x 0,34 €	€		
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS					hl	x 0,34 €	€		
BORDEAUX ROSE					hl	x 0,34 €	€		
BORDEAUX CLAIRET					hl	x 0,34 €	€		
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC					hl	x 0,54 €	€		
VIN DE BASE CREMANT BLANC					hl	x 0,54 €	€		
VIN DE BASE CREMANT ROSE					hl	x 0,54 €	€		
STOCK VCI 2019		VOLUMES PRODUITS EN 2019 ET REVENDIQUES EN 2020		VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2020					
BORDEAUX ROUGE 47,00 hl	BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE 0 hl	VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)	VCI UTILISE <input type="checkbox"/> en complément <input type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)						
BORDEAUX ROUGE	47,00 hl	+	hl	+	453 hl	=	500 hl	x 0,34 €	170,00 €
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE	hl	+	hl	+	hl	=	hl	x 0,54 €	€
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG					TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	500 hl	x 0,12 €	60,00 €	
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE						1	x 85,00 €	85,00 €	
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG						1	x 59,80 €	59,80 €	
PENALITES DE RETARD							x 120,00 €	€	
DROITS INAO					TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	500 hl	x 0,15 €	75,00 €	
COTISATION GDON						10ha 00a 00ca	x 8,40 €	84,00 €	
ADELFA						10ha 00a 00ca	x 1,00 €	10,00 €	
ABONNEMENT UNION GIRONDINE							x 55,00 €	€	
JOINDRE LE REGLEMENT							TOTAL	543,80 €	

= 500 - 47

SANS CREATION – AVEC UTILISATION DU VSI

REGISTRE VCI 2020

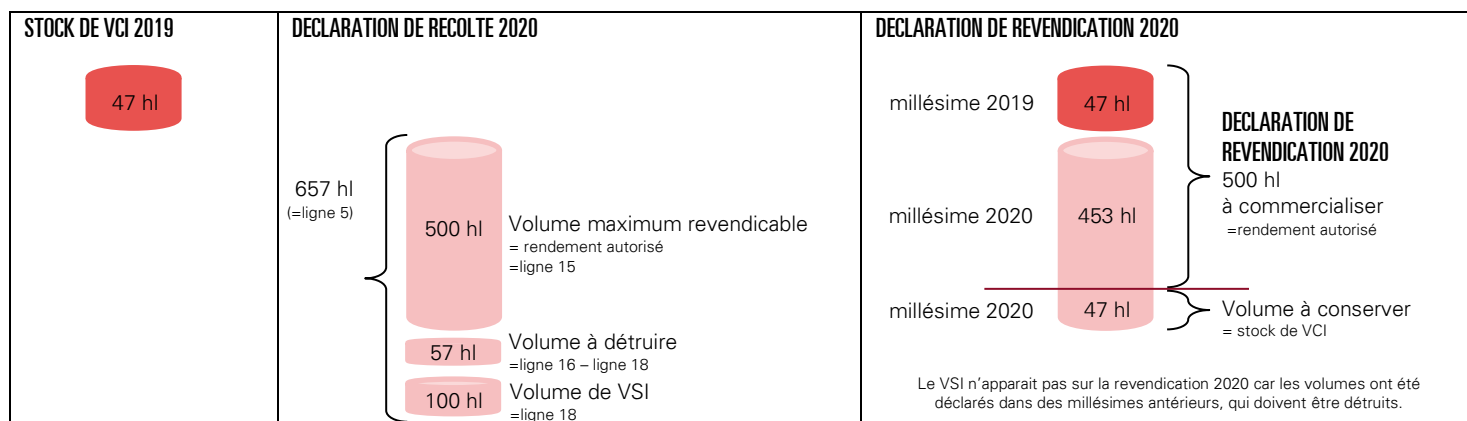
Récolte 2020		
	AOC	Bordeaux
	Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)	47 hl
	Rendement autorisé (hl/ha)	50
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	657
	Rendement constaté (L.5/L.4) (hl/ha)	65,7
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	500
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	157
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	0
F	dont autres (hl)	157
DECLARATION DE REVENDICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	500
H	dont récolte 2020 (hl)	453
I	dont VCI récolte N-1 (hl)	47
	Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	R / C
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé = E + C - H (hl)	47

DECLARATION RECAPITULATIVE MENSUELLE (e-DMS et CIEL)

Le stock de VCI n'a pas été augmenté (pas de création en 2020) et n'a pas été diminué (les rendements sont atteints et le VCI n'a pas été détruit) : aucun mouvement à déclarer.

Dans la balance mensuelle, le stock de VCI en Bordeaux rouge est toujours de 47 hl.

SCHEMAS DE SYNTHESE



BILAN

En stock

A commercialiser

- 47 hl de Bordeaux rouge 2019
- 153 hl de Bordeaux rouge 2020

- 47 hl de VCI 2020 attaché à l'AOC Bordeaux rouge

A détruire

- 100 hl de Bordeaux rouge d'un millésime antérieur à détruire avant le 31 juillet 2021 (fournir le feuillet de destruction)

UTILISATION DU STOCK

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 50 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 10hl/ha
Stock de VCI 2019 : 47 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2020

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	430HI 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	Ba
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	430 HI 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	Bailleur
10	Volume en vinification (en Hl)	430HI 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	Bailleur
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	422HI 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	8 HI 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)		
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)		
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + lies)
L5 = L15 + L16

= vin clair

= lies

DECLARATION DE REVENDICATION 2020

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION					VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT	
BORDEAUX BLANC SEC					hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS					hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX ROSE					hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX CLAIRET					hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC					hl	x 0,54 €	€	
VIN DE BASE CREMANT BLANC								
VIN DE BASE CREMANT ROSE								
STOCK VCI 2019		VOLUMES PRODUITS EN 2019 ET REVENDIQUES EN 2020		VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2020				
BORDEAUX ROUGE 47,00 hl		VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)	VCI UTILISE <input checked="" type="checkbox"/> en complément <input type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)					
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE								
BORDEAUX ROUGE		hl	+	47,00 hl	+	422 hl	=	
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE		hl	+	hl	+	hl	=	
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG					TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	469 hl	x 0,12 €	56,28 €
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE					1	x 85,00 €	85,00 €	
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG					1	x 59,80 €	59,80 €	
PENALITES DE RETARD						x 120,00 €	€	
DROITS INAO					TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	469 hl	x 0,15 €	70,35 €
COTISATION GDON					10ha 00a 00ca	x 8,40 €	84,00 €	
ADELFA					10ha 00a 00ca	x 1,00 €	10,00 €	
ABONNEMENT UNION GIRONDINE						x 55,00 €	€	
JOINDRE LE REGLEMENT					TOTAL		524,89 €	

= 422 + 47
= dans la limite du rendement autorisé

DE VCI EN COMPLEMENT

REGISTRE VCI 2020

Récolte 2020		
	AOC	Bordeaux
	Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)	47 hl
	Rendement autorisé (hl/ha)	50
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	430
	Rendement constaté (L.5/L.4) (hl/ha)	43
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	422
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	8
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	0
F	dont autres (hl)	8
DECLARATION DE REVENDICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	469
H	dont récolte 2020 (hl)	422
I	dont VCI récolte N-1 (hl)	47
	Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	R / C
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé = E + C - H (hl)	0

= 422 + 47

DECLARATION RECAPITULATIVE MENSUELLE (e-DMS et CIEL)

Type droits	Suspendus
Afficher tout	
► Entrées	
► Sorties	
► Stock CDR	(?)
▼ VCI	(?)
01 VCI constitué	(?)
02 VCI revendiqué	(?)
03 VCI destruction	(?)
Relevé de non apurement	
Stock réserve	
Prix moyen ventes bouteilles	

+ Balance	BOR2 BOR2 Bordeaux (Rouge)	5X999V Lies, bourbes et vins à éliminer	BOR2 VCI VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)
Stock début de mois	0	0	47
Stock fin de mois	469	8	0

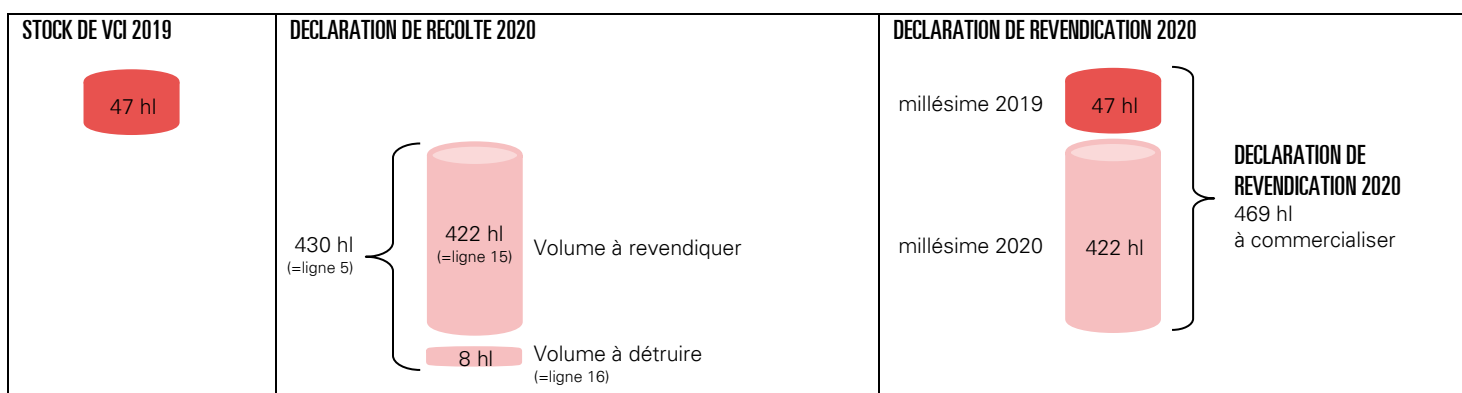
Les valeurs saisies représentent des quantités en hectolitres (hl)

Sorties – VCI revendiqué

Date	Stock VCI	Volume (hl)	Appellation d'accueil	Volume (hl)
15	VCI BOR2 – Bordeaux (rouge)	47	→ BOR2 – Bordeaux (rouge)	47

Enregistrer

SCHEMAS DE SYNTHESE



BILAN

- | | |
|--|--|
| <p>A commercialiser</p> <ul style="list-style-type: none"> 47 hl de Bordeaux rouge 2019 422 hl de Bordeaux rouge 2020 | <p>En stock</p> <ul style="list-style-type: none"> Il n'y a plus de VCI en stock |
|--|--|

UTILISATION PARTIELLE

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 50 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 10hl/ha
Stock de VCI 2019 : 47 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2020

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	480 Hl 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	480 Hl 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	Bailleur
10	Volume en vinification (en Hl)	480 Hl 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	Bailleur
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	472 Hl 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	8 Hl 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)		
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)		
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + lies)
= L15 + L16

= vin clair

= lies

DECLARATION DE REVENDICATION 2020

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION				VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT
BORDEAUX BLANC SEC				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX ROSE				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX CLAIRET						€
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC						€
VIN DE BASE CREMANT BLANC						€
VIN DE BASE CREMANT ROSE						€
STOCK VCI 2019	VOLUMES EN 2019 ET REVENDES	VOLUMES EN 2019	VOLUMES EN 2020	VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2020		
BORDEAUX ROUGE 47,00 hl	VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)	VCI UTILISE <input checked="" type="checkbox"/> en complément <input type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)				
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE						
BORDEAUX ROUGE	19 hl	28 hl	453 hl	500 hl	x 0,34 €	170,00 €
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE	hl	hl	hl	hl	x 0,54 €	€
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG	TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =			500 hl	x 0,12 €	60,00 €
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE				1	x 85,00 €	85,00 €
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG				1	x 59,80 €	59,80 €
PENALITES DE RETARD					x 120,00 €	€
DROITS INAO	TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =			500 hl	x 0,15 €	75,00 €
COTISATION GDON				10ha 00a 00ca	x 8,40 €	74,00 €
ADELFA				10ha 00a 00ca	x 1,00 €	10,00 €
ABONNEMENT UNION GIRONDINE					x 55,00 €	€
JOINDRE LE REGLEMENT				TOTAL		543,80 €

④ = stock VCI - VCI utilisé
= 47 - 28

③ = rdt autorisé - L15 DR
= 500 - 472

② = rdt autorisé - stock VCI
= 500 - 47

① = rendement autorisé

DU STOCK DE VCI

REGISTRE VCI 2020

Récolte 2020		
	AOC	Bordeaux
	Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)	47 hl
	Rendement autorisé (hl/ha)	50
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	480
	Rendement constaté (L.5/L.4) (hl/ha)	48
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	472
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	8
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	0
F	dont autres (hl)	8
DECLARATION DE REVENDICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	500
H	dont récolte 2020 (hl)	453
I	dont VCI récolte N-1 (hl)	47
	Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	R / C
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé = E + C - H (hl)	19

Annotations :

- 500** = L4 x rendement autorisé
- 453** = 500 - 47
- 19** = L15 - volume produit et revendiqué en 2020 = 472 - 453

DECLARATION RECAPITULATIVE MENSUELLE (e-DMS et CIEL)

Type droits	Suspendus
Afficher tout	
► Entrées	
► Sorties	
► Stock CDR	(?)
▼ VCI	(?)
01 VCI constitué	(?)
02 VCI revendiqué	(?)
03 VCI destruction	(?)
Relevé de non apurement	
Stock réserve	
Prix moyen ventes bouteilles	

+ Balance	BOR2 BOR2 Bordeaux (Rouge)	5X999V Lies, bourbes et vins à éliminer	BOR2 VCI VCI BOR2 - Bordeaux (Rouge)
Stock début de mois	0	0	47
Stock fin de mois	500	8	19

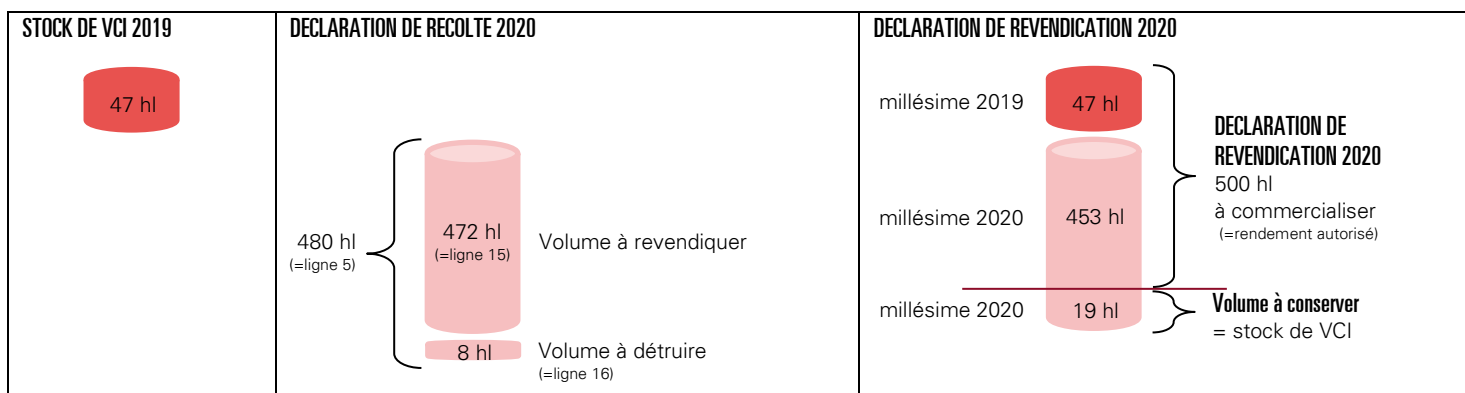
Les valeurs saisies représentent des quantités en hectolitres (hl)

Sorties - VCI revendiqué

Date	Stock VCI	Volume (hl)	Appellation d'accueil	Volume (hl)
15	VCI BOR2 - Bordeaux (rouge)	47	BOR2 - Bordeaux (rouge)	28

Enregistrer

SCHEMAS DE SYNTHESE



BILAN

- A commercialiser**
 - 47 hl de Bordeaux rouge 2019
 - 453 hl de Bordeaux rouge 2020
- En stock**
 - 19 hl de VCI 2020 attaché à l'AOC Bordeaux rouge

UTILISATION STOCK DE

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 50 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 10hl/ha
Stock de VCI 2019 : 47 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2020

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	508HI 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	Bailleur
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	508 HI 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	Bailleur
10	Volume en vinification (en Hl)	508HI 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	Bailleur
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	500 HI 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	8 HI 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)		
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)		
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + dépassement de rendement + lies)
L5 = L15 + L16

= L4 x rendement autorisé
vin clair

= dépassement de rendement + lies
= L5 - L15

DECLARATION DE REVENDICATION 2020

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION				VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT
BORDEAUX BLANC SEC				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX ROSE				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX CLAIRET				hl	x 0,34 €	€
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC				hl	x 0,54 €	€
VIN DE BASE CREMANT BLANC				hl	x 0,54 €	€
VIN DE BASE CREMANT ROSE				hl	x 0,54 €	€
STOCK VCI 2019		VOLUMES PRODUITS EN 2019 ET REVENDIQUES EN 2020				
BORDEAUX ROUGE 47,00 hl						
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE		VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)	VCI UTILISE <input type="checkbox"/> en complément <input checked="" type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)	VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2020		
BORDEAUX ROUGE		hl	47 hl	+	453 hl	=
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE		hl	hl	+	hl	=
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG				TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	500 hl	x 0,12 €
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE				1	x 85,00 €	85,00 €
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG				1	x 59,80 €	59,80 €
PENALITES DE RETARD					x 120,00 €	€
DROITS INAO				TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,15 €
COTISATION GDON				10ha 00a 00ca	x 8,40 €	84,00 €
ADELFA				10ha 00a 00ca	x 1,00 €	10,00 €
ABONNEMENT UNION GIRONDINE					x 55,00 €	€
JOINDRE LE REGLEMENT				TOTAL		543,80 €

= 500 - 47

VCI EN REMPLACEMENT (substitution)

REGISTRE VCI 2020

Récolte 2020		
	AOC	Bordeaux
	Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)	47 hl
	Rendement autorisé (hl/ha)	50
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	508
	Rendement constaté (L.5/L.4) (hl/ha)	50,8
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	500
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	8
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	0
F	dont autres (hl)	8
DECLARATION DE REVENDICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	500
H	dont récolte 2019 (hl)	453
I	dont VCI récolte N-1 (hl) Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	47 R / €
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé (hl)	0

DECLARATION RECAPITULATIVE MENSUELLE (e-DMS et CIEL)

Type droits	Suspendus
Afficher tout	
► Entrées	
► Sorties	
► Stock CDR	(?)
▼ VCI	(?)
01 VCI constitué	(?)
02 VCI revendiqué	(?)
03 VCI destruction	(?)
Relevé de non apurement	
Stock réserve	
Prix moyen ventes bouteilles	

+ Balance	BOR2 BOR2 Bordeaux (Rouge)	5X999V VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)	BOR2 VCI VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)
Stock début de mois	0	0	47
Stock fin de mois	540	9	0

Les valeurs saisies représentent des quantités en hectolitres (hl)

Sorties – Destruction VCI pour la campagne 2019-2020 (?)

VCI constitués campagne 2018-2019 (pour mémoire)

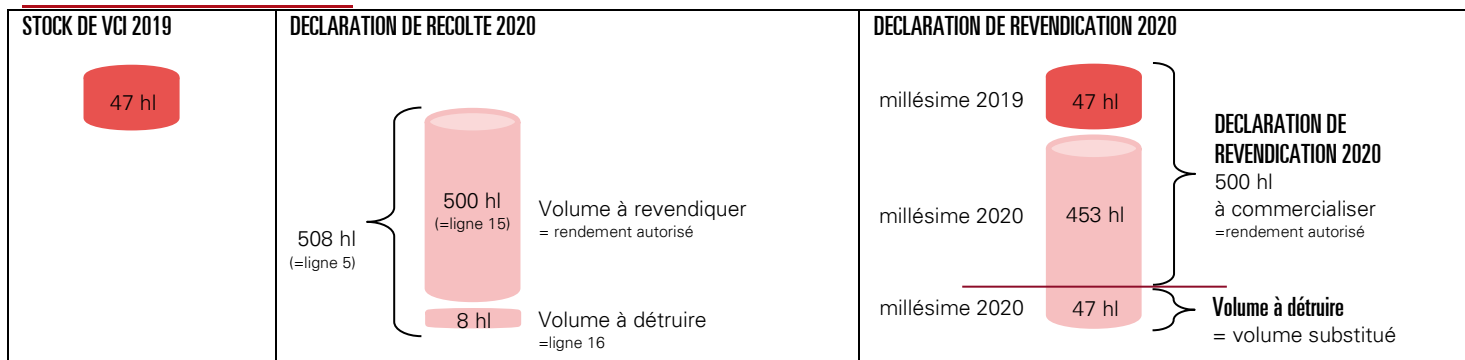
	BOR2 VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)
	47
Date	BOR2 VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)
12	47
+	

Enregistrer

Observations obligatoire

Code	Observations
BOR2 VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)	Nom et adresse du distillateur

SCHEMAS DE SYNTHESE



BILAN

En stock

- A commercialiser
- 47 hl de Bordeaux rouge 2019
 - 453 hl de Bordeaux rouge 2020

- Il n'y a plus de stock de VCI

- A détruire
- 47 hl de Bordeaux rouge 2020 à détruire avant le 15 décembre 2021 (fournir le feuillet de destruction)

DESTRUCTION DU

Surface : 10 ha
Rendement autorisé en Bordeaux rouge : 50 hl/ha

Constitution de VCI autorisée : 10hl/ha
Stock de VCI 2019 : 47 hl

DECLARATION DE RECOLTE 2020

1	Code du produit	1R105S	
	Nom et couleur du produit	BORDEAUX ROUGE	
2	Mention valorisante		
3	Zone viticole de récolte	C1A	
4	Superficie de la récolte (en Ha)	10Ha 00Ar 00Ca	
		Exploitant	Bailleur
5	Récolte totale (en Hl)	508HI 00L	
	Ventilation de la récolte (lies comprises)	Exploitant	Bailleur
6	Récolte vendue sous forme de raisins. Volume de vin obtenu (en Hl)	Acheteur	
7	Récolte vendue sous forme de moûts. Volumes de moûts vendus (en Hl)	Acheteur	
8	Récolte apportée en cave coopérative par l'adhérent. Volume obtenu (en Hl)	Cave	
9	Récolte en cave particulière. Volume obtenu (en Hl)	508 HI 00L	
	Destination de la récolte non vendue	Exploitant	Bailleur
10	Volume en vinification (en Hl)	508HI 00L	
11	Volume en concentration (en Hl)		
12	Volume en autre destination (en Hl)		
	Ventilation des produits obtenus	Exploitant	Bailleur
13	Volume de MC ou MCR obtenu non utilisé (en Hl)		
14	Vol. vin sans AOP/IGP avec/sans cépage + rebêche (en Hl)		
15	Volume de vin avec AO/IGP a/s cépage dans la limite du rendement autorisé (en Hl)	500 HI 00L	
16	Volume à éliminer (en Hl)	8 HI 00L	
17	Volume d'eau éliminée en cas d'enrichissement par concentration partielle (en Hl)		
18	Volume Substituable Individuel (VSI) (en Hl)		
19	Volume Complémentaire Individuel (VCI) (en Hl)		
20	Nom du propriétaire bailleur à fruit		
21	N°PPM du bailleur à fruit		
22	Motif de non récolte		

= récolte totale (vin clair + dépassement de rendement + lies)

L5 = L15 + L16

= L4 x rendement autorisé

= vin clair

= dépassement de rendement + lies

= L5 - L15

DECLARATION DE REVENDICATION 2020

CALCUL DES DROITS ET COTISATIONS

COTISATIONS PROMOTION						VOLUMES REVENDIQUES	PU TTC/HL	MONTANT	
BORDEAUX BLANC SEC						hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX BLANC AVEC SUCRES RESIDUELS						hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX ROSE						hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX CLAIRET						hl	x 0,34 €	€	
BORDEAUX SUPERIEUR BLANC						hl	x 0,54 €	€	
VIN DE BASE CREMANT BLANC						hl	x 0,54 €	€	
VIN DE BASE CREMANT ROSE						hl	x 0,54 €	€	
STOCK VCI 2019		VOLUMES PRODUITS EN 2019 ET REVENDIQUES EN 2020			VOLUMES PRODUITS ET REVENDIQUES EN 2020				
BORDEAUX ROUGE 47,00 hl									
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE		VCI REMPLACE (rafraichi) (colonne 1)		VCI UTILISE <input type="checkbox"/> en complément <input type="checkbox"/> en remplacement pour motif qualitatif (colonne 2)					
BORDEAUX ROUGE		hl	+	hl	+	500 hl	=	500 hl	
BORDEAUX SUPERIEUR ROUGE		hl	+	hl	+	hl	=	hl	
FRAIS DE CONTRÔLE INTERNE ODG						TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,12 €	60,00 €
COTISATION STATUTAIRE SYNDICALE						1	x 85,00 €	85,00 €	
FRAIS DE TRAITEMENT ADMINISTRATIF ODG						1	x 59,80 €	59,80 €	
PENALITES DE RETARD							x 120,00 €	€	
DROITS INAO						TOTAL VOLUMES REVENDIQUES =	540 hl	x 0,15 €	75,00 €
COTISATION GDON						10ha 00a 00ca	x 8,40 €	84,00 €	
ADELFA						10ha 00a 00ca	x 1,00 €	10,00 €	
ABONNEMENT UNION GIRONDINE							x 55,00 €	€	
JOINDRE LE REGLEMENT						TOTAL			543,80 €

STOCK DE VCI

REGISTRE VCI 2020

Récolte 2020		
	AOC	Bordeaux
	Rappel stock VCI disponible Constitué / renouvelé au cours de la récolte précédente (hl)	47 hl
	Rendement autorisé (hl/ha)	50
DECLARATION DE RECOLTE		
A	L.4 Superficie (ha)	10
B	L.5 Volume total (hl)	508
	Rendement constaté (L.5/L.4) (hl/ha)	50,8
C	L.15 Volume produit dans la limite du rdt autorisé en AOC (hl)	500
D	L.16 Volume à livrer aux usages industriels (D = E + F) (hl)	8
E	dont L.19 VCI constitué (hl)	0
F	dont autres (hl)	8
DECLARATION DE REVENDICATION EN AOC		
G	Volume total revendiqué (hl)	500
H	dont récolte 2019 (hl)	500
I	dont VCI récolte N-1 (hl)	0
	Préciser en remplacement (R) ou en complément (C) (rayer la mention inutile)	R / C
BILAN DE FIN DE CAMPAGNE		
J	VCI cumulé = E + C - H (hl)	0

DECLARATION RECAPITULATIVE MENSUELLE (e-DMS et CIEL)

Type droits	Suspendus
Afficher tout	
► Entrées	
► Sorties	
► Stock CDR	(?)
▼ VCI	(?)
01 VCI constitué	(?)
02 VCI revendiqué	(?)
03 VCI destruction	(?)
Relevé de non apurement	
Stock réserve	
Prix moyen ventes bouteilles	

+ Balance	BOR2 BOR2 Bordeaux (Rouge)	5X999V VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)	BOR2 VCI VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)
Stock début de mois	0	0	47
Stock fin de mois	500	8	0

Les valeurs saisies représentent des quantités en hectolitres (hl)

Sorties – Destruction VCI pour la campagne 2020-2021 (?)

VCI constitués campagne 2018-2019 (pour mémoire)

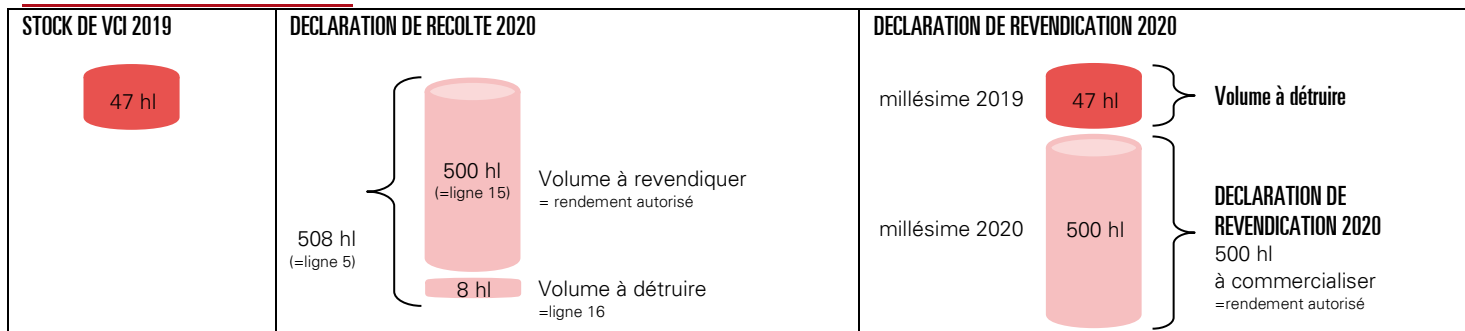
	BOR2 VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)
	47
Date	BOR2 VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)
12	47
+	

Enregistrer

Observations obligatoire

Code	Observations
BOR2 VCI BOR2 – Bordeaux (Rouge)	Nom et adresse du distillateur

SCHEMAS DE SYNTHESE



BILAN

En stock

- A commercialiser
- 500 hl de Bordeaux rouge 2020

- Il n'y a plus de stock de VCI

A détruire

- 47 hl de stock de VCI 2019 à détruire avant le 15 décembre 2020 (fournir le feuillet de destruction)

CONTACTS A PLANETE BORDEAUX

Le service technique de votre Syndicat se tient à votre disposition pour tout complément d'information

Nathalie SAINT-MARC 05 57 97 38 10
Gontran CASELLA 05 57 97 19 21
Ana GOMEZ BALSERA 05 57 97 79 16

Nathalie LANIESSE 05 57 97 19 26
Corinne VECCHIATO 05 57 97 19 28

nathalie.saint-marc@planete-bordeaux.fr